



Annexe 2 : PROCÉDURE ET CALENDRIER DE RECRUTEMENT

Toutes les fonctions et statuts s'entendent au féminin comme au masculin

1. Dispositions :

Les fonctions de conseiller en formation professionnelle (CFP) peuvent être exercées soit par :

- des **fonctionnaires de l'Éducation Nationale** appartenant aux corps des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, d'inspection ou de direction ou aux autres corps relevant du Ministère chargé de l'Éducation et classés dans la catégorie A ;
- des **fonctionnaires d'autres administrations** appartenant à un cadre d'emploi de catégorie A ;
- **tout autre candidat, titulaire d'un diplôme ou titre homologué de niveau BAC+3 minimum (niveau 6).**

Pour tous les fonctionnaires et contractuels des trois fonctions publiques, la demande de mobilité doit obligatoirement passer par la voie hiérarchique.

2. Les modalités de recrutement de la région académique Île-de-France :

Le dossier de candidature accompagné des modalités d'envoi, sera disponible sur les sites des services académiques à partir du 30 janvier 2025.

Les candidats devront adresser leur dossier de candidature complet au plus tard le jeudi 13 mars 2025 à minuit (délai de rigueur).

Un accusé de réception sera adressé à chaque candidat.

Les candidats souhaitant postuler dans plusieurs académies de la région académique Île-de-France doivent le mentionner expressément dans le dossier à la rubrique prévue à cet effet, par ordre de préférence.

Les opérations de recrutement se déroulent en trois phases :

Phase 1 : pré-sélection sur dossier de candidature.

Phase 2 : convocation des candidats retenus sur dossier pour l'épreuve d'admission devant une commission régionale. Cette épreuve se déroulera durant les mois d'avril et mai 2025.

Phase 3 : la commission délibère à l'issue de cette épreuve et propose une liste de candidats en vue de leur inscription sur la liste d'aptitude, soumise pour avis à la commission académique consultative compétente à l'égard des CFP.

La liste d'aptitude annuelle ne donne lieu à aucun classement ; elle est établie par académie.



RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les candidats inscrits sur liste d'aptitude pourront être délégués dans les fonctions de CFP au fur et à mesure des vacances de postes, soit dès la rentrée de septembre 2025, soit au cours des mois suivants. La liste d'aptitude demeure valide jusqu'à la tenue d'une prochaine session de recrutement.

Cas particulier :

Les conseillers en formation professionnelle actuellement en fonction dans une autre région académique qui souhaitent candidater sont inscrits de droit sur la liste d'aptitude. Mais il est rappelé que l'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas nécessairement recrutement.

Ils doivent envoyer un CV et une lettre de motivation au plus tard le 25 mai 2025 à l'adresse suivante : recrutement-cfp@region-academique-idf.fr

3. Le calendrier prévisionnel des opérations de recrutement :

Réunion d'information collective régionale en visioconférence	Mercredi 29 janvier 2025 de 10h à 12h
Réunions d'information par académie (Créteil, Paris ou Versailles)	Entre le 30 janvier et le 7 mars 2025
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Le jeudi 13 mars 2025 à minuit
Épreuve d'admission pour les candidats sélectionnés sur dossier	Avril - mai 2025
Publication de la liste d'aptitude	A compter du 10 juin 2025
Prise de contact avec les candidats retenus *	A compter du 11 juin 2025
Prise de fonction	A compter du 1 ^{er} septembre 2025

* Les candidats sont appelés en fonction des besoins en région académique Île-de-France. Certains postes se libèrent en cours d'année scolaire. Il n'est donc pas possible de prévoir le nombre exact de candidats qui seront contactés, ni de donner une date limite de prise de contact.